

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review  
**Band:** 7 (1899)  
**Heft:** 26  
**Rubrik:** Avis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AVIS TRÈS IMPORTANTS.

1. Quiconque acceptera la livraison de *janvier* sera considéré comme abonné pour toute l'année courante.

2. Prière instante à MM. les abonnés *qui se sont abonnés directement à la Direction de la Revue*, de payer leurs abonnements *avant le 15 mars*, par un mandat postal international, ou par une traite, à l'adresse de M. le prof. MICHAUD, Berne, rue d'Erlach, 17. — *N. B.* Le recouvrement par la poste au moyen de quittances présentées à domicile est très coûteux et présente de sérieux inconvénients. Dans nombre de cas, la quittance revient non payée, et son renvoi exige de nouveaux frais, qui finissent par s'élever parfois au dixième du prix de l'abonnement. La Direction de la *Revue* prie donc ses abonnés de vouloir bien tenir compte de ces inconvénients si sérieux, et de faciliter sa tâche en se servant du moyen ci-dessus indiqué, moyen si commode de solder ses abonnements.

3. Tout abonné qui n'aura pas soldé ses abonnements *avant le 15 mars*, recevra la livraison du 1<sup>er</sup> avril contre remboursement postal *et à ses frais*.

4. Subscriptions from Great-Britain and Ireland and America should be sent to James Parker & Co., 27, Broad Street, Oxford.

5. Prière à MM. les collaborateurs et à MM. les correspondants de n'envoyer que des manuscrits *en bon état*.

6. Prière à MM. les éditeurs d'envoyer *franco* à la Direction un exemplaire des ouvrages théologiques dont ils désirent que la *Revue* fasse une mention ou un compte-rendu.

---

*Prix des annonces*: 50 ct. la ligne (petits caractères); 30 fr. la page; réduction du prix, si l'annonce est renouvelée.

---

### AVIS.

La *Direction* rappelle aux lecteurs de la « *Revue* » qu'elle laisse à ses collaborateurs l'entière responsabilité de leurs articles, et elle prie *très instamment* ses abonnés, qui n'ont pas encore soldé leur abonnement *soit de 1898, soit de 1899*, de vouloir bien le faire le plus tôt possible.